

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIEGE SOCIAL : MONTREAL.

| | |
|--------------------------------|---------------|
| Capital versé et réserve | \$ 11,000,000 |
| Actif | \$148,702,336 |

La grande banque du Canada français.

255 succursales au Canada, dont 212 dans la province de Québec, et 61 dans l'île de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

Notre personnel est à vos ordres.

La Banque Provinciale DU CANADA

Siège social :

7 ET 9, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| Capital autorisé | \$ 5,000,000.00 |
| Capital payé et Surplus | \$ 5,776,000.00 |
| Actif total (au 30 nov. 1926), | \$47,880,000.00 |

Cette banque est la seule au Canada dont les argents confiés à son département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, ces messieurs examinant mensuellement les placements faits en rapport avec tels dépôts.

Conformément aux règlements approuvés par ses actionnaires, lors de sa fondation, cette banque ne prête pas d'argent à ses directeurs.

La Vie Syndicale

Les Allocations aux Mères

La législation sociale s'impose de plus en plus à l'attention du public. Notre province de Québec elle-même, par trop réfractaire à cause de son esprit conservateur et traditionaliste aux innovations d'ordre social, se met en branle et nos législateurs, sous la poussée constante des réclamations populaires, façonnent d'année en année notre code de législation sociale. Nous avons eu ainsi nos lois des accidents du travail, des établissements industriels, du salaire minimum des femmes, des privilèges des salaires ouvriers et plusieurs autres qu'il serait fastidieux de mentionner. Toutefois, il faut bien admettre que nous ne sommes pas à la page du progrès moderne. Et c'est une humiliation réelle pour notre vieille province de se faire damer le pion par des provinces plus jeunes et moins riches que la nôtre dans ce domaine de la législation ouvrière et sociale.

Ainsi, la loi de pension aux vieillards votée par le gouvernement fédéral ne viendra pas en vigueur dans notre province. Les déclarations de M. Taschereau sont très claires à ce sujet. Pour des raisons qu'on dit financières, la province ne peut entrer dans le mouvement. Et par ailleurs, la Colombie-Britannique a déjà adopté cette loi sociale. Et dans la Gazette du travail de décembre,

Tous ceux qui fument avec la pipe **CAVITE** s'y attachent comme à une amie, parce que, sans appareil compliqué et malpropre, elle fait disparaître les défauts de la pipe et rend plus complet le plaisir de fumer.



E. N. CUSSON

La Cavité (pas de tube)

7062, ST-DENIS, Montréal

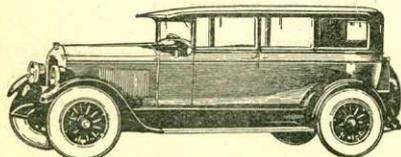
l'on donnait une photographie du premier chèque donné au premier pensionnaire de l'Etat pour la Colombie-Britannique. Ontario, Manitoba et les autres provinces de l'ouest ont voté en principe leur adhésion à la mise en opération de la loi. Resteront les provinces maritimes et Québec. La tradition en est établie. L'ouest canadien bat la marche dans la voie des législations sociales et nous suivons péniblement en arrière.

Une loi très intéressante et très sociale, celle des allocations aux mères nécessiteuses, est en vigueur dans pratiquement tous les états américains et dans les provinces du Manitoba (1916), de la Saskatchewan (1918), de l'Alberta (1919), de la Colombie-Britannique et de l'Ontario (1920). Chez nous, nous n'avons rien. Pourquoi ?

Nos mères veuves ou abandonnées sont-elles sans besoin ? Nous ne les croyons guère plus fortunées ici qu'ailleurs, surtout lorsque la famille reste nombreuse et en bas âge, surtout aussi, comme dans la plupart des cas, lorsque le père de famille n'a gagné qu'un salaire suffisant à peine aux exigences du budget hebdomadaire.

Notre province est-elle dans une situation financière de marasme ? Je ne suis pas l'auditeur des livres du trésorier provincial, mais nos finances annuelles ne se bouclent-elles pas toujours par des surplus ? On nous dit, en lieu officiel, et c'est vrai, que notre situation financière est brillante.

Nous croyons que la cause principale de cette lenteur à donner le pas dans la législation sociale nouvelle réside dans un vice de formation de nos gouvernants. On a peur de saper les bases de la société, de courir à l'abîme de l'étatisme, du socialisme et même



GARAGE ET REPARATIONS

L. PREFONTAINE

DISTRIBUTEUR ET SERVICE
DES AUTOS

PAIGE

Sans réserve — 35 autos peu usagés à vendre ou à échanger.

Essayez les autos PAIGE, 6 et 8 cyl., 4 vitesses
Freins hydrauliques — Complètement équipés.

\$1,345.00 pour un gros 6

L'auto le plus économique, le plus facile d'entretien, monte mieux les côtes.

Tél. Amherst 3763-5910.

4215, RUE DE LAROCHE MONTREAL

du bolchévisme. On a quelquefois de ces mots terribles pour tuer le progrès et écraser les trouble-fêtes.

Qu'on soit donc sans crainte. On ne violera point les principes fondamentaux de l'ordre social en établissant des lois de protection des vieillards, des veuves nécessiteuses ou des mères abandonnées.

On ne détruira point non plus l'esprit de famille. Savez-vous quelle fut la conclusion de la Conférence de Washington (1909) pour la protection des enfants ?

« La vie de famille est le meilleur et le plus précieux résultat de la civilisation. C'est la grande force qui façonne l'esprit et le caractère. Les enfants ne doivent pas en être frustrés si ce n'est pour des raisons pressantes et impérieuses. Les enfants de parents honorables frappés par une épreuve passagère et les enfants de mères dignes d'intérêt mais privés de l'appui normal du chef de famille devraient en règle générale demeurer avec leurs parents, ceux-ci recevant l'assistance nécessaire pour entretenir un foyer convenable en vue d'y élever leurs enfants. » (Senate document, No 721 Washington 1909) Cf. Revue Internationale du travail de nov. 1927.

Quel sociologue chrétien ne pourrait souscrire à cette conclusion ? L'on veut le maintien de la vie de famille. Les orphelinats, comme le mot l'indiquent ne doivent abriter que les enfants abandonnés, les orphelins de mère ou de père incapable de reconstituer un foyer, les enfants dont les parents sont indignes. Mais, je me le demande, comment une mère pauvre et abandonnée peut-elle maintenir son foyer sans l'assistance publique ? La charité privée n'y suffit pas dans nos grandes villes. Comment peut-elle faire donner à ses enfants une éducation élémentaire, si elle ne reçoit pas l'aide de la communauté ?

Quels sont les principes qui doivent présider à l'octroi des allocations ?

Nous ne trouvons rien de mieux ni de plus au point que cette déclaration de principes généraux posés par E. Haultain, dans la Revue Internationale du travail.

« 1° Le but poursuivi étant essentiellement d'aider à sauvegarder l'intégrité d'un foyer menacé, la loi doit avoir un champ d'application assez vaste pour comprendre tous les cas où pareille intervention est possible.

2° Comme on se propose de subvenir aux besoins de l'enfant jusqu'à ce qu'il ait bénéficié au moins du minimum d'instruction

exigé par la loi et jusqu'à ce qu'il soit capable de gagner sa vie, ce sont les lois sur le travail des enfants et sur l'enseignement qui détermineront l'âge auquel l'assistance doit cesser.

3° L'importance de l'assistance sera déterminée pour chaque famille, en tenant compte équitablement de ses autres ressources.

4° On procédera à une enquête dans chaque famille pour savoir quelle est sa situation exacte et déterminer l'assistance qui lui est nécessaire.

5° Il sera bon d'instituer un contrôle permanent pour assurer le meilleur usage possible de l'allocation dans l'intérêt des enfants et pour opérer sans délai les ajustements nécessités par un changement dans la situation de la famille.

6° Des dispositions doivent être prévues pour que l'assistance de l'Etat ne puisse être obtenue : a) par des manœuvres frauduleuses; b) lorsqu'il appartient à une autre autorité d'intervenir; c) lorsqu'il existe des personnes légalement tenues de prêter leur assistance et capables de le faire.

7° L'administration des allocations doit être confiée à l'organisme public le plus qualifié pour appliquer la loi dans l'intérêt bien compris des enfants.

8° Des crédits suffisants doivent être prévus à la fois pour les allocations et pour les dépenses administratives.

9° Il est nécessaire que la province, l'Etat ou la circonscription politique exercent un contrôle général et que des instructions et précisions soient fournies aux autorités locales chargées de l'administration directe de la loi. C'est de cette manière seulement que l'on pourra maintenir à un niveau uniforme et suffisamment élevé les règles suivies dans chaque circonscription politique. »

Tous nos fournisseurs sont tenus de produire un certificat de la ville sur la qualité de leur lait, et un certificat du gouvernement (fédéral ou provincial) sur la santé de leur troupeau. Cette double condition embarrasse certains producteurs de lait, mais protège le consommateur.

Depuis 22 ans que
notre laiterie existe,
JOURBERT est syno-
nyme de QUALITE.

J. Joubert
LIMITÉE

Tous ces principes ont été déduits d'une expérience déjà longue de quinze ans. Ils devront nous servir de guides le jour où notre gouvernement comprendra la nécessité de ce nouveau service d'assistance publique.

Les allocations sont-elles en général suffisantes pour que la famille composée de la mère et des enfants puissent vivre convenablement ? Il semble que oui. L'Alberta ne fixe aucun maximum ou minimum. En Colombie-Anglaise, l'allocation pour la mère et le premier enfant est de \$42.00 par mois; pour les suivants, \$7.50 chaque. En Ontario, pour les grandes villes, l'allocation est de \$40.00 par mois pour la mère et deux enfants; \$5.00 pour les enfants suivants. Au Manitoba le maximum de l'allocation va de \$55.00 pour la mère et deux enfants; jusqu'à \$100.00 pour six enfants ou plus; le combustible est fourni en plus.

Les charges financières sont en général supportées par l'état ou la province assisté par la municipalité où vit la requérante.

On nous saura gré d'avoir donné quelques notes brèves sur cette loi très intéressante. Elle constitue une initiative qui a rencontré l'approbation sans réserve des milieux intéressés au progrès social. « Elle a donné à des milliers de mères le courage et les moyens de poursuivre ce qui, autrement, eût été pour elles une bataille perdue d'avance. Elle a permis aussi à des milliers d'enfants d'arriver à l'âge adulte sans être marqués de la flétrissure qui s'attache à ceux qui ont vécu dans les institutions et sans être exposés aux nombreuses tentations qui assaillent le gamin lorsque, sa mère travaillant au dehors, il reste abandonné à lui-même du matin au soir. »



Si vous désirez guérir votre
— H E R N I E —
VENEZ NOUS CONSULTER

Notre bandage herniaire vous donnera entière satisfaction.

ASSORTIMENT complet de ceintures abdominales, bas élastiques, béquilles, chaises d'invalides, à vendre ou à louer. Spécialité : Appareils orthopédiques, membres artificiels, Corsets pour gibbosité.

C. MARTIN

36 et 38 Est, rue Craig
MONTREAL
Tél. Harbour 3727 — Dépt. T.

CE QU'ILS VEULENT

Par L'ABBÉ AIMÉ BOILEAU, D. Ph.

CHAPITRE II

III. SUPPRESSION DE LA CONCURRENCE OUVRIÈRE

(Suite)

Enfin, puisqu'en définitive, c'est la concurrence patronale encouragée et suscitée par la concurrence de la main-d'oeuvre qui a entraîné l'avilissement général du « status » social de la classe ouvrière, n'est-il pas urgent de favoriser les engagements collectifs afin d'uniformiser les conditions de travail non pas seulement dans des usines éparses, mais dans tous les établissements d'une même industrie ?

Certains économistes, comme G. B. Say, David, Stuart Mill, Roscher et autres ont professé que la concurrence ouvrière sous la forme connue que l'on appelle la loi de l'offre et de la demande tout en étant dure et injuste à l'égard des classes laborieuses ne pouvait cependant être supprimée du marché du travail, parce qu'elle suit une règle inflexible et naturelle : Si vous élevez les salaires, disent-ils, vous verrez s'accroître immédiatement le nombre de mains s'offrant au travail. Or le nombre s'accroissant entraînera forcément l'avilissement de la valeur-travail.

Cette valeur-travail descendra jusqu'à ce que la misère produise la rareté de la main-d'oeuvre. Les socialistes ont été très heureux d'exploiter cette théorie puérilement sophistiquée qu'ils ont appelée la loi d'airain et ils en ont tiré de formidables arguments contre le capitalisme et le salariat.

Rés. 3280 ADAM, Tél. CLairval 1809.

MICHEL CHOUINARD

ENTREPRENEUR
FERBLANTIER COUVREUR.
CORNICHERS DE TOUTES SORTES, UNE SPECIALITE.

2649-51, ADAM, COIN ORLEANS, - Tél. CLAIRVAL 0461

Cette loi impitoyable, disent-ils, est inhérente à la société telle que constituée. A bas le capital puisqu'il est la cause de l'indigence et de la misère. Proudhon l'appelait le « troisième tyran de la société », Lassalle le qualifiait « d'injuste oppresseur de la grande majorité du genre humain ». Or ces diatribes étaient appuyées sur cette erreur grossière du salaire tournant dans le cercle étroit de l'offre et de la demande.

A cela nous répondons, appuyés sur la doctrine sociale catholique que l'offre et la demande n'a rien à voir dans la détermination des salaires. « Il faut donner le salaire qui convient, proclame Léon XIII », c'est-à-dire, le salaire basé sur la nécessité de la vie, d'abord; sur la valeur du travail, ensuite; voilà pour le salaire de justice. La théorie du salaire équitable va plus loin. Elle veut que les travailleurs puissent bénéficier de la prospérité générale de l'industrie. Elle veut que le salaire monte graduellement à mesure que le bien-être industriel se manifeste.

« Nous le disons clairement, dit l'abbé Nicotra, le système du libéralisme économique, bien qu'il ait pour lui les apparences de la liberté, n'est qu'un système injuste, qui exalte la liberté des forts, en opprimant la liberté des faibles; ce système a laissé le champ libre à l'expansion du socialisme; il peut se définir: un état de guerre de tous contre tous, état de guerre qui ouvre la voie à la plus complète anarchie; c'est malheureusement ce système que l'on

Est 4217

Mongeau & Robert

Limitée

T. BRAZEAU, gérant.

BOIS et CHARBON

521 De Montigny, Montréal

Tél. BELair 1662-1398

Bureau: CHerrier 1777

Moineau & Guimond

Bois et Charbon

WEAVER WELSH

et AMERICAIN

525 St-Grégoire, Montréal

Placez votre commande de charbon chez...

EMILE LEGER CO.

(Maison établie depuis 25 ans)

Charbon D. L. & W. Scranton — Gallois et Ecosais — Cendre rouge, Coke, Bois.

443-a, MONT-ROYAL EST,

Téléphone: BELAIR 4561

trouve répandu dans l'industrie moderne où l'on regarde l'ouvrier comme une marchandise dont *l'abondance diminue la valeur* !... Ce n'est donc pas le nombre de concurrents, dont on ne retire aucun avantage, mais le *profit intrinsèque du travail* qui doit être le point de départ pour en déterminer le prix. »¹

Mais alors, dira-t-on, que ferons-nous de l'excédent de la main-d'oeuvre qui affluera dans les cités industrielles, attirée par l'appât des hauts salaires ?

Cet excédent peut venir de trois sources que nous allons examiner :

1° Des naissances, c'est-à-dire, de l'accroissement naturel des populations urbaines.

Or l'ouvrier mieux rémunéré pourra permettre à la partie féminine de sa famille de garder le domicile, ce qui sera conforme à l'ordre moral chrétien. Ce qui éliminera aussi, au moins en partie, une concurrence contre lui, concurrence qu'il lui est impossible d'affronter victorieusement, à cause des charges familiales qui lui incombent.

Pour ce qui est de ses fils, l'ouvrier mieux rémunéré sera en meilleure posture pour leur donner une instruction supérieure et leur ouvrir ainsi la voie vers les professions libérales, techniques, ou les diriger vers la finance et le commerce.

2° De la campagne, c'est-à-dire, l'exode des populations agricoles vers les centres.

Personne n'ignore que la prospérité agricole dépend du bien-être de la classe ouvrière et nullement de sa situation précaire. L'ouvrier est le consommateur le plus important de la société et c'est lui, en définitive, qui fait varier le prix des denrées.

¹ L'abbé S. Nicotra: « Le Socialisme ». Paris, 1890, p. 103.

Rés. 6848 St-Denis. Tél. Cal. 0799

Aldéric Blain, M.P.P.

de

Blain et Fauteux, Avocats

Immeuble Duluth, Ch. 22.

Main 5228.

**50, OUEST, NOTRE-DAME
MONTREAL**

EMILE NAP. BOILEAU, Sec.-Trés.
ULRIC BOILEAU, Prés.-Gérant.

Bureau :

Tél. CHerrier 3191-3192

Ulric Boileau, Ltee

ENTREPRENEURS
— GENERAUX —

Spécialité: Edifices Religieux

4869, RUE GARNIER

Or, ce n'est pas lorsque les produits se vendent bien, que l'agriculteur quitte ses terres, mais bien lorsque ses champs ne lui procurent plus les moyens de sustenter sa vie.

« Sans un fonds de réserve, il n'y a pas d'agriculteur possible... écrasé par la concurrence, surchargé de dettes, le petit propriétaire finit par envoyer ses fils à la ville, grossir les rangs du prolétariat urbain. »²

3° L'immigration : c'est-à-dire, de l'affluence de la main d'oeuvre étrangère dans les pays prospères. Il y a une immigration qui peut être utile à une nation, c'est lorsque la main d'oeuvre existante ne suffit pas à la demande de bras pour différents travaux et industriels.

Mais il y a aussi une immigration funeste qui consiste à créer de la rivalité malsaine entre les travailleurs, immigration que provoquent souvent ceux qui veulent entretenir le système de la concurrence sur le marché du travail. Cette immigration doit être enrayée et il est du devoir de l'Etat d'y mettre un frein dans l'intérêt de ses nationaux.

C'est là l'exploitation de l'individualisme outrancier sous sa forme la plus immorale et la plus détestable. C'est la provocation du rabais des salaires par la pression effroyable du chômage et de la famine. Avec une telle pratique, la classe ouvrière des pays prospères se verrait donc forcée de subir la concurrence des pays les moins bien partagés, et elle verrait son état social subir une loi inéluctable de glissement perpétuel jusqu'à ce qu'il soit enfin parvenu au niveau de celui des Russes, des Chinois et des Indous ? L'Etat doit pratiquer une politique éclairée d'immigration, basée

² Abbé S. Nicotra : Op. cit. p. 295.

Tannerie : 4900 rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES,
TANNEURS ET COURROYEURS

Bureau et fabrique :

939 SQUARE VICTORIA - - - - MONTREAL

sur le bien-être de tous ses sujets et non sur le favoritisme d'une catégorie au détriment de la majorité.

L'Etat Américain a pris des mesures précieuses de protection ouvrière dans cette voie, il a réduit à son minimum l'immigration étrangère. La France en janvier 1927, constatant le chômage qui sévissait dans plusieurs de ses industries, a passé une mesure obligeant le rapatriement de tous les chômeurs étrangers et l'interdiction de toute immigration ouvrière nouvelle.

On le voit donc, l'excédent de main d'oeuvre ne doit pas entrer comme facteur dans la détermination des salaires. Ce n'est pas en considérant le nombre de ceux qui ne travaillent pas qu'on doit établir un barème de salaire mais en étudiant les besoins et les légitimes revendications de ceux qui sont à l'oeuvre.

* * *

C'est pour toutes ces raisons où le droit naturel est intéressé que la doctrine sociale catholique réclame un autre mode de contrat de travail qui puisse assainir les points anormaux du contrat individuel; une sorte de détermination réglementaire qui se superpose aux ententes particulières et qui supplée à ce qui manque à l'engagement individuel pour qu'il ait vraiment le caractère d'un contrat libre, bilatéral et bienfaisant pour l'avancement social de la classe ouvrière.

Cette réglementation préalable des conditions essentielles de travail d'après laquelle doivent être passées les ententes individuelles peut être effectuée de deux manières différentes :

- A) Ou par une législation des pouvoirs publics.
- B) Ou par les associations représentant la partie ouvrière.

(à suivre)

| | |
|--|---|
| <p>Tél. Main 1279-4917</p> <p>Charbon anthracite bitumineux SCRANTON.</p> <p>F.-H. PHELAN MARCHAND de CHARBON</p> <p>Bureau : 145, rue COLBORNE, Montréal</p> | <p>Capital autorisé: \$1,000,000.00 Capital souscrit: 500,000.00 Capital payé: 100,000.00</p> <p>Bureau-Chef: Tél. Main *7407</p> <p>MERCHANTS' & EMPLOYERS' Guarantee and Accident Co.</p> <p>Edifice Lewis, Ch. 403-404 465, rue ST-JEAN, Montréal</p> |
|--|---|

A travers la vie syndicale

CHEZ LES SYNDICATS DE L'IMPRIMERIE.

Conformément à leur constitution, les syndicats catholiques des métiers de l'imprimerie ont tenu leurs élections annuelles.

Le 16 janvier, le Syndicat catholique des pressiers de journaux s'est assemblé et a élu les officiers suivants: Président, P. Marotte; vice-président, A. Payette; secrétaire-archiviste, D. David; secrétaire-financier, P. Authier; trésorier, W. Levert; sentinelle, L. Bélanger. M. G. Tremblay a immédiatement, à titre de secrétaire de la Fédération catholique des métiers de l'imprimerie, présidé à l'élection de leurs officiers.

Le 18 janvier, les syndicats des typographes et des relieurs ont à leur tour procédé à l'élection de leurs officiers.

Voici le résultat du vote dans chacun des groupements. Syndicat des typographes: président, E. Lafontaine; vice-président, E.

Enseignement Technique

DE LA

Province de Québec

Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquérir, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

Direction Générale : 1430 RUE SAINT-DENIS, MONTREAL

Letendre; secrétaire-archiviste, H. Papineau; secrétaire-trésorier, C. Paquette; sentinelle, A. Beaudoin. Délégués au Conseil d'imprimerie: MM. R. Valois, A. Labelle, A. Comeau, E. Lafontaine, E. Letendre, H. Papineau, C. Paquette, A. Beaudoin.

Syndicat des relieurs: président, J. R. Ouellette; vice-président, R. Ouellette; vice-présidente, Mlle M. Plante; secrétaire-archiviste, P. Brosseau; secrétaire-financier, A. Charpentier; trésorier, R. Boisvert; sentinelle, L. Benoît.

Les deux syndicats se sont ensuite assemblés conjointement et ont procédé à la cérémonie d'installation de leurs officiers. M. C. Bernier, président du Conseil Central des syndicats, reçut le serment d'office des officiers; et M. l'abbé A. Boileau, directeur des Oeuvres sociales, leur donna la bénédiction.

Après cette cérémonie, l'ordre du jour fut suspendu et les syndiqués assistèrent à une jolie soirée récréative. M. O. Légaré, ex-membre du Syndicat des typos, se fit applaudir dans ses déclamations et ses chansons du terroir très variées. On distribua en abondance des rafraîchissements aux assistants qui s'amusèrent ferme et assez tard dans la soirée.

Lundi, le 23 janvier, enfin, ce fut au tour du Syndicat catholique national des pressiers de travaux de ville d'élire les officiers

Directeurs: — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

K. C.

SATISFACTION GARANTIE

Tél. BELAIR 0408

ERNEST MEUNIER

MARCHAND-TAILLEUR

534 est, RUE RACHEL, 2ème porte du Parc LaFontaine, Montréal

chargés de conduire ses activités pour l'année. Voici le résultat du scrutin: président, A. Gladu; vice-président, A. Sauvageau; secrétaire-archiviste, W. Bélanger; secrétaire-financier, A. Saulnier; trésorier, J. Hayden; sentinelle, L. Sansregret. L'installation du nouveau bureau de direction fut faite immédiatement par M. Bernier, président du Conseil Central. La soirée s'est terminée par un concert-boucane qui a eu le meilleur succès. MM. O. Légaré, T. Bernard, Morneau, se sont fait applaudir dans leurs chants et leurs déclamations. Il nous plaît de noter que l'assistance à la soirée d'élection et d'installation des officiers représentait un très fort pourcentage des membres en règle du Syndicat. C'est une preuve de la vitalité de celui-ci.

Dans l'ensemble des syndicats catholiques de l'imprimerie, la situation est bonne. Le chômage n'existe pas pratiquement pour les membres et les conditions de travail sont assez en conformité avec les articles divers des contrats de travail. Tous les contrats ont été renouvelés jusqu'en septembre prochain. Au cours de l'automne, plusieurs nouveaux membres ont été enrôlés dans les syndicats de l'imprimerie et deux ateliers nouveaux ont été ajoutés à la liste de l'année.

Tel. Amherst 1431

E. DUSSAULT

ENTREPRENEUR

Lattage et constructions métalliques, plafonds suspendus, corniches,
Divisions et angles métalliques, etc.
Spécialité : Voûtes d'églises.

5211 rue Bordeaux

Montréal

POUR VOS TRAVAUX D'IMPRESSIONS, voyez...

*Livres, Brochures, Dépliants,
Programmes, Catalogues, Cir-
culaires, Travaux Commerciaux*
Spécialité : **OBLIGATIONS**

Thérien Frères ^{LIMITÉE}
Éditeurs-Imprimeurs-Relieurs
509, rue GOSFORD, Montréal
Tél. Main 2832

ASSOCIATION DES PLÂTRIERS.

Dès les premiers jours de l'année, l'Association des plâtriers a procédé à l'élection générale de ses officiers. Nous sommes heureux de donner ici la composition du bureau des officiers et des divers comités.

Président honoraire: Louis Brouillard; président actif, Henri Chartrand; 1er vice-président, Jos. Lafond; 2ème vice-président, Arsène Dumont; secrétaire-trésorier, Alph. Alluisi; secrétaire-correspondant, Nap. Sigouin; agent d'affaires, E. Coulombe; sergent d'armes, O. Jean.

Comité exécutif: MM. E. Danis, A. Lafrance, J. Lafond, J. A. St-Pierre, D. Thibault; N. Sigouin, Jos. Lafrance.

Comité d'aide: MM. Jos. Lafrance, J. B. Sigouin, A. Petitclair, J. A. St-Pierre, V. Vanier, N. Sigouin, B. Foucault, A. Lavoie, A. Caron, E. Danis.

Auditeurs: MM. V. Vanier, A. Caron, B. Foucault.

Le samedi, 7 janvier, l'Association des plâtriers a organisé une soirée de concert-boucane pour célébrer l'entrée en fonction des officiers nouvellement élus. Cette veillée de famille a obtenu un beau succès.

ENRAYEZ ce RHUME

car le NEGLIGER serait vous exposer aux plus graves périls.

Pour quelques sous vous pouvez vous procurer ce que la science, l'expérience et le capital réunis peuvent produire de plus parfait pour vous protéger efficacement, c'est le

Sirop du Dr J. O. LAMBERT

Une forte dose prise au réveil et au coucher prévient TOUX, RHUME, BRONCHITE, CATARRHE, ASTHME, CROUP, GRIPPE, etc. POUR tous les âges et toutes les classes. EN VENTE PARTOUT.

LA PLUS GRANDE VENTE SANS EXCEPTION

Dr J. O. Lambert Limitée, 396-398, rue St-Antoine, Montréal.
 25, rue des Petits-Hôtels, Paris, France. 13, Aldwych, W.C., London, England.
 22, de la Glacière, Bruxelles, Belgique. 17, Front Street, Troy, N. Y., U.S.A.

INDUSTRIE AUTO-VOITURE.

Le 4ème jeudi de décembre, le Syndicat catholique des travailleurs de l'industrie de l'auto et de la voiture a procédé à l'installation de ses officiers élus à la dernière assemblée.

Voici la liste des officiers nouveaux: président, H. T. Lachapelle; 1er vice-président, J. Beaumont; 2ème vice-président, G. Viau; secrétaire-archiviste, A. Auger; secrétaire-financier, S. Cantin; trésorier, H. Blain; maître des cérémonies, H. Soudeyns; commissaire-ordonnateur, C. Morin; sentinelle, E. Lussier.

Comté exécutif : MM. J. B. Huot, U. Langlois, D. Pilon, H. T. Lachapelle, C. Morin.

Il y eut le même soir, concert-boucane très réussi. M. l'abbé A. Boileau, aumônier-général, M. C. Bernier, président du Conseil, M. G. Tremblay, sec.-gén., ont porté la parole. M. D. Pilon, président sortant de charge, avait ouvert l'assemblée.

RÉCEPTION DU CONSEIL CENTRAL.

La réception annuelle du Conseil à l'occasion de la nouvelle année a, selon la coutume, obtenu un beau succès. Nous pourrions

Pain et Gateaux
LE PAIN DE CHEZ NOUS
PAIN ZENITH

Les Compliments de

I. CARON

Boulangerie :
6212, RUE SAINT-HUBERT
Bureau :
401, RUE BELLECHASSE
Tél. CALUMET 0186.

Tél. CHerrier 3155-3156-3157.

M. ROBERT & CIE
LIMITEE

POELES ET FOURNAISES
— DE TOUS GENRES —
Réparations une spécialité

627, ave. MONT-ROYAL EST
Près deLaroche.

GRACIEUSEMENT OFFERT

PAR LA

Compagnie d'Assurance

MONT-ROYAL

17, RUE ST-JEAN

MONTREAL, P.Q.

même ajouter que cette année, la réussite fut extraordinaire. M. Bernier a souhaité la bienvenue aux membres présents ainsi qu'à leurs épouses; il présenta à tous les voeux coutumiers de bonne et heureuse année.

M. l'abbé A. Boileau, directeur des Oeuvres sociales, a prononcé un discours très applaudi sur la nature du syndicalisme catholique. Après avoir noté combien nous sommes un pays heureux, comparativement aux contrées européennes qu'il a visitées. L'orateur parle alors de l'idéal du syndicalisme ouvrier catholique qui se porte sur trois ambitions distinctes mais très nobles: l'amélioration de la condition de vie des travailleurs; le maintien de la foi catholique dans nos familles ouvrières; enfin, la survivance du patriotisme et de l'amour de la race. Grâce aux talents de MM. Légaré et Matte, la soirée s'est terminée par une brillante soirée récréative et musicale.

CHEZ LES CORDONNIERS SYNDIQUÉS.

Le Syndicat catholique de cordonniers est en voie d'organiser un grand Euchre-concert qui aura lieu samedi le 11 février, à la salle du Marché Maisonneuve. S. G. Mgr Gauthier a bien voulu accorder son haut patronage à cette soirée syndicale et MM. le Curé de Maisonneuve et l'échevin Lalonde ont à leur tour accepté de lui accorder leur présidence d'honneur.

Le comité d'organisation du Euchre fait un travail extraordinaire. Les préparatifs de cette fête ne sont pas laissés au hasard. La collection des prix, qui sont de grande valeur, se fait avec succès et le public ne ménage pas son sympathique appui au Syndicat.

Nous espérons que tous les syndiqués qui pourront le faire, se feront un devoir d'encourager de leur présence, l'initiative très louable des cordonniers. Les bénéfices de la soirée seront versés à la caisse de secours maladie-décès du Syndicat.

Notons que MM. les abbés A. Boileau et L.-A. Lafortune ont été assez généreux pour donner conjointement un magnifique service de vaisselle de 97 morceaux comme prix de présence.

Là ne se bornent pas les activités du Syndicat. C'est le 25 janvier dernier, que M. l'abbé L.-A. Lafortune, aumônier du Syndicat, a donné une très intéressante conférence sur le rôle du prêtre dans les syndicats ouvriers. Cette soirée-conférence était sous les auspices du local no 2 des cordonniers-machinistes. Ce fut un succès complet.

La seule ombre au tableau syndical est la liste des chômeurs qui s'allonge démesurément ; depuis le début de l'année, l'activité s'est fort ralentie. Espérons qu'avec l'approche de la fête de Pâques, les commandes afflueront chez nos manufacturiers et partant le travail, pour nous ouvriers.

8ème ANNIVERSAIRE DU CONSEIL CENTRAL.

C'est dimanche, le 19 février, qu'aura lieu à Notre-Dame de Lourdes la célébration religieuse du huitième anniversaire de fondation du Conseil Central des syndicats catholiques.

M. l'abbé A. Boileau, directeur des Oeuvres sociales, donnera le sermon.

Il est urgent que tous nos syndiqués, qui sont en mesure de le faire, doivent assister à cette messe célébrée aux intentions du mouvement syndical catholique et de ses membres. Nous souhaitons que, cette année, l'assistance dépasse de beaucoup celle que nous sommes accoutumés de voir. Montrons notre esprit de foi collectif et notre solidarité de syndiqués catholiques : il y a là une opportunité splendide.

Tous les membres sont invités à faire la communion à cette messe. Il faut que la cérémonie ne soit pas seulement une activité routinière mais qu'elle soit un acte de foi et de religion sincère et tellement agréable à Dieu qu'il nous dispense, pour l'année, toutes les faveurs nombreuses dont nous avons besoin.

Dès les prochaines assemblées syndicales, il serait bon qu'on élise une quinzaine de délégués par syndicat à cette cérémonie religieuse. Ces nominations ne devraient pas empêcher, cela va de soi, les syndiqués non désignés, d'assister à la messe anniversaire, mais

BIENVENU A TOUS

Notre salle à manger principale

1284, rue ST-DENIS

pourvue d'une nouvelle grande salle de banquet est maintenant
ouverte au public.

Kerhulu et Odiau Ltée.

Une visite vous charmera et nous fera plaisir.

Spécialité : banquets, noces, réceptions.

admettons qu'elles donneraient un plus puissant caractère d'officialité.

AU SYNDICAT DE LA CONFECTION.

Le Syndicat de la confection, suivant en cela une tradition déjà vieille de trois ans, a donné un banquet, samedi le 21 janvier, à l'occasion de son huitième anniversaire de fondation. La fête a eu lieu cette année, chez Kerhulu et Odiau, un de nos restaurants canadiens-français les plus fashionables.

Il va sans dire que la soirée a été un beau succès. M. C. Bernier présidait. Les santés ont été au nombre de quatre: Santé de la maison Semi-ready présentée par M. Bernier et répondue par M. W. Creamer, gérant général; santé du Syndicat, présentée par M. Nelson, répondue par M. Bernier; santé des dames, présentée par M. G. Tremblay; santé de la doctrine sociale catholique, présentée par M. Bernier et répondue par M. l'abbé A. Boileau. Les discours ont été très applaudis.

SYNDICATS DU TEXTILE.

La Fédération nationale catholique des ouvrières et ouvrières du textile a fait une demande officielle à la Commission du salaire minimum des femmes de commencer au plus tôt une enquête dans l'industrie textile, enquête préliminaire préparatoire à la mise en vigueur d'une ordonnance des salaires minima pour l'industrie textile. Il nous est annoncé que cette enquête sera bientôt commencée par la Commission. Nous en sommes heureux, car l'industrie textile est l'une de celles où il se perpète le plus d'abus. Certaines ouvrières qualifiées ont des salaires acceptables, mais beaucoup par contre végètent à des salaires ridiculement bas. La loi ne peut que faire une bonne besogne dans ce compartiment de nos industries.

En ce qui regarde la propagande, il faut avouer qu'avec le temps des fêtes, elle a subi un ralenti considérable. Bientôt, elle reprendra plus vigoureusement que jamais. Ainsi, le 25 janvier, tout récemment, il y a eu grande assemblée de propagande pour le local No 2, assemblée qui a obtenu un franc succès.

Des nouvelles de Sherbrooke nous annoncent que l'effectif du local No 6 a doublé son effectif dans un espace de temps relativement court.

Le Bureau fédéral se réunit ces jours-ci pour procéder à l'élection d'un agent d'affaires en remplacement de M. J. Chantigny, démissionnaire en date du 31 décembre dernier. Le nouvel agent d'affaires entrera en fonction au début du mois de janvier et la tâche à accomplir est considérable : collection des contributions, préparations des euchres-concerts, etc. . . .

DANS LA CONSTRUCTION.

Les syndicats de la construction traversent à l'heure actuelle la crise toujours pénible de la morte-saison. Nous avons à enregistrer toutefois moins de chômage, cette année, que les années passées. Il y a même des syndicats, tels celui des briqueteurs, celui des plombiers où le chômage n'existe pas; même on y constate une rareté de main d'oeuvre. Les plâtriers sont actuellement les plus affectés, de même que nos peintres, nos menuisiers et nos journaliers.

A noter que notre beau syndicat de briquetiers va toujours en se développant. Il ne borne pas seulement ses activités au gros

*Etes-vous actionnaire et
déposant de la Caisse
Populaire des Syndicats
Catholiques : : : :*



SI OUI ! continuez d'y déposer le fruit de vos épargnes.

SI NON ! soyez un syndiqué sincère et un homme économe. Ouvrez un compte, à votre première visite à l'édifice.

IL VOUS RAPPORTERA

4% à l'épargne. 6% au capital social.

LA CAISSE POPULAIRE DES SYNDICATS

655, rue Demontigny Est,

MONTREAL

chantier du Collège des Jésuites, mais il exécute en même temps d'importants travaux sur plusieurs autres chantiers.

Nous espérons qu'avec la saison prochaine qui s'annonce très active dans le domaine de la construction, nos syndicats auront du travail abondant et auront une occasion de se développer grandement. Nous sera-t-il permis d'insister pour que les institutions catholiques qui feront construire cette année, nous donnent un appui de plus en plus efficace ? Il y va de l'intérêt des ouvriers et de la religion catholique.

Par les nôtres et pour les nôtres



TOUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

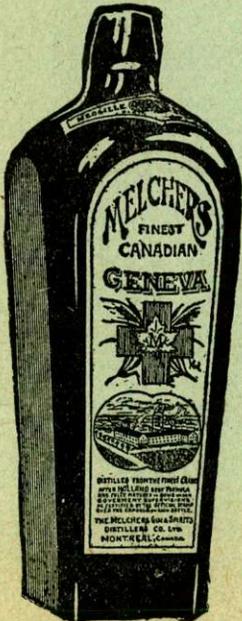


Fabriquée en Canada

POUDRE A PATE MAGIQUE

TOUJOURS FIABLE

*Economisez les coupons pour
vous procurer gratuitement
de belles primes.*



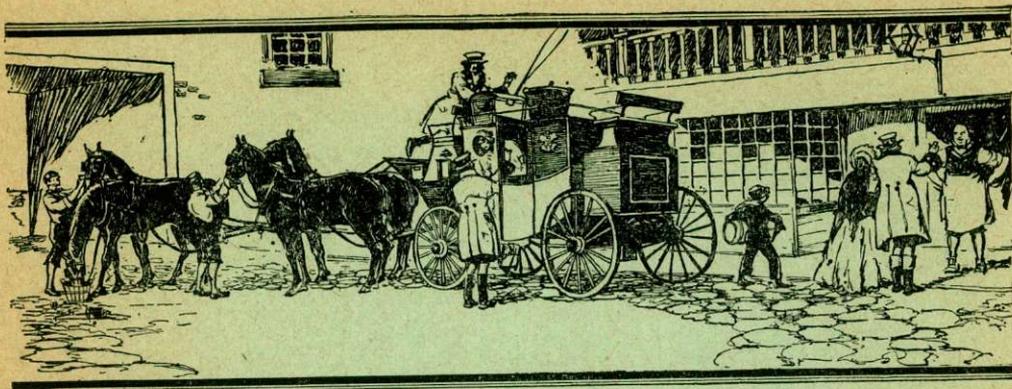
Gin Canadien *Melchers* Croix d'or

G Fabriqu     Berthierville, Qu ., sous la surveillance du Gouvernement F d ral, rectifi  quatre fois et vieill  en entrep t pendant ces ann es.

Trois grandeurs de flacons :

| | | |
|----------|----------|--------|
| Gros : | 40 onces | \$3.65 |
| Moyens : | 26 onces | 2.55 |
| Petits : | 10 onces | 1.10 |

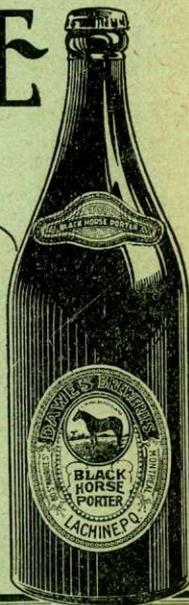
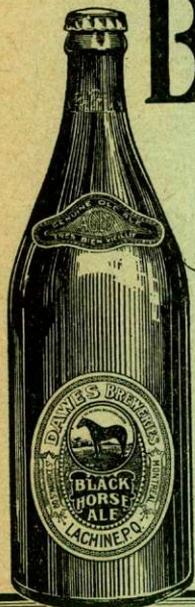
MELCHERS DISTILLERY CO., LIMITED
MONTREAL



DAWES

BLACK HORSE

Ale et Porter



*La même qu' autrefois
Bière naturelle très bien vieillie avec
plus de cent ans d'expérience*